Image not found or type unknown

Indemnités MP reconnue après licenciement pour inaptutude profes

Par **MILLOUX Corinne**, le **03/07/2017** à **21:33**

Bonjour,
Suite à un burn out en 2014, j'ai été en arrêt maladie 9 mois (28/01 au 30/09/2014), puis en invalidité 2 (à partir 01/10/2014) et licenciée pour inaptitude professionnelle (19/11/2014). Le CRRMP a reconnu mon burn-out le 13/03/2017 et je vais passer prochainement une expertise pour le taux IPP.
Ma question est la suivante :
Vais-je avoir des indemnités Maladie Professionnelle par la sécu concernant la période :
- entre le 28/01/2014 au 30/09/2017 (en arrêt maladie car la demande de MP n'avait pas encore été demandée ni établie)
- entre 01/10/2014 à ce jour (en invalidité 2 et sans emploi maintenant)???
Et si oui, qu'elles seraient des Indemnités sécu ?
Merci de m'éclairer car je ne trouve pas de réponse sur internet sur un "tel parcours" (arrêt maladie, invalidité, licenciement avant demande MP et reconnaissance)
Corinne

Par **miyako**, le **09/08/2017** à **17:09**

Bonjour,
Il faut contacter votre caisse d'assurance maladie (CPAM).
A mon avis,mais ce n'est qu'un avis,c'est à partir de la date de reconnaissance officielle de votre burn- out que les IJSS Maladie devraient être transformées en IJSS MP La CPAM devrait pouvoir vous répondre très rapidement à ce sujet /
Sur votre compte ameli.fr vous pouvez poser la question,les réponses sont très rapides et prècises.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés